

Considérant l'importance primordiale d'un système de transports efficace pour le relèvement et le développement de l'économie de la région,

Estimant qu'il faudrait d'abord s'attacher à résoudre les problèmes à court terme, ce qui aurait pour effet d'apporter une amélioration immédiate au système de transports des pays de la région,

Se rendant compte qu'une action continue et coordonnée est nécessaire dans le domaine des transports intérieurs, non seulement en ce qui concerne les problèmes à court terme mais aussi en ce qui concerne les problèmes dont l'examen a été différé ou ceux que le Conseil économique et social ou les institutions spécialisées pourraient renvoyer devant la CEAE0 pour examen sur le plan régional,

Approuve les conclusions adoptées par la réunion d'experts ;

Fait siennes les recommandations contenues dans le rapport et, en particulier, celles qui ont trait :

- a) Au programme de travail ;
- b) Aux méthodes de travail proposées ;
- c) Au recueil de données statistiques sur les transports ;
- d) A la création d'une bibliothèque technique ;

Souligne la nécessité de recourir plus largement aux associations techniques internationales, non seulement en ce qui concerne les chemins de fer mais aussi en ce qui concerne les transports par route et par voie fluviale ;

Reconnaît qu'il importe de mettre le programme de travail à exécution immédiatement ;

Exprime l'espoir que les enquêtes techniques recommandées dans le rapport aboutiront à la formulation de propositions concrètes ;

Décide qu'une réunion *ad hoc* d'experts en matière de transports intérieurs, experts qui proviendront des divers pays membres et membres associés qui désirent être représentés à la réunion, sera convoquée dans un délai d'environ six mois et chargée d'examiner les résultats des études faites par le secrétariat, par les Groupes de travail d'experts ou par des réunions de spécialistes, et de recommander de nouvelles mesures de coopération intrarégionale, telles que la création éventuelle d'un comité permanent des transports intérieurs de la CEAE0 ou toutes autres mesures ;

Estime qu'il est nécessaire de doter d'urgence la Division des transports de la CEAE0 d'un personnel suffisant ;

Recommande que les gouvernements, en faisant l'estimation de leurs besoins d'assistance technique dans le domaine des transports, étudient la possibilité d'une action coordonnée, conformément aux indications contenues dans le rapport, afin de tirer un profit maximum du programme d'assistance technique.

COOPÉRATION PERMANENTE AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Résolution adoptée le 29 octobre 1949 (E/CN.11/228)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Vu l'importance du développement agricole et particulièrement la nécessité vitale d'accroître la production alimentaire dans la région,

Souligne l'importance de la coopération entre la Commission et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et espère que cette coopération se développera de plus en plus ;

Prenant note du rapport sur la coopération permanente avec l'OAA (E/CN.11/197 et Annexe B) et du rapport sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Extrême-Orient, qui résume et qui présente les principaux tableaux et les principaux chapitres de l'« Aperçu sur les programmes et les perspectives alimentaires et agricoles en Asie et en Extrême-Orient, 1949 », tel qu'il a été révisé à la réunion régionale préliminaire à la Conférence de l'OAA, qui s'est tenue à Singapour en octobre 1949 (E/CN.11/197/Annexe A et E/CN.11/197/Annexe A/Add.1),

Prenant note également de la recommandation faite par la Commission dans la résolution E/CN.11/216 en date du 26 octobre 1949 relative aux enquêtes sur les engrais chimiques,

Approuve les modalités de la coopération qui s'est établie entre la Commission et le Bureau régional de l'OAA ;

Invite le Secrétaire exécutif à se consulter avec le Directeur général de l'OAA sur les moyens par lesquels la CEAE0 peut coopérer, à leur satisfaction réciproque, aux travaux de la réunion préliminaire à la Conférence de l'OAA ;

Convient avec la réunion régionale préliminaire à la Conférence de l'OAA qu'en vue du développement par l'OAA de son activité régionale, il n'est pas nécessaire à l'heure actuelle que le Secrétaire exécutif de la Commission et le Directeur général de l'OAA convoquent conjointement une Conférence de fonctionnaires s'occupant de la reconstruction en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, comme il l'avait d'abord été recommandé ;

Souligne la nécessité de coordonner les programmes agricoles et les programmes financiers et industriels des pays de la région ;

Recommande que la Commission, au titre de l'un de ses travaux, poursuive l'étude des aspects économiques et sociaux de la production et de l'emploi des engrais, qui a été commencée en exécution de la résolution en date du 5 avril 1949 du Comité plénier (E/CN.11/AC.11/3), la priorité étant donnée à la théorie économique de la production ; et

Invite l'OAA à donner toute son assistance sous forme d'avis d'experts et d'information ;

Décide que la Commission, en étudiant de près les aspects économiques des problèmes agricoles régionaux, comme il a été recommandé à la quatrième session de la Commission, attache une importance particulière pour le moment aux problèmes des investissements en vue du développement agricole et du financement des importations de machines agricoles et de produits nécessaires à l'agriculture ; et

Invite le Secrétaire exécutif, en poursuivant les études déjà commencées sur ces questions et en commençant de nouvelles, à se consulter avec l'OAA pour ce qui concerne l'agriculture en vue de collaborer plus largement aux études qui intéressent les deux organisations.